



COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE **du conseil municipal du 23 septembre 2021**

MAIRIE DE

GRAMBOIS

Le quorum étant atteint le maire ouvre la séance à 18h30.

Un point est à ajouter à l'ordre du jour. Un chèque pour le remboursement d'un sinistre à encaisser. Accepté à l'unanimité.

Le maire ouvre la séance et évoque la révision du règlement local de publicité. Il y a lieu de délibérer sur la nouvelle formule. Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine séance.

Escota - Convention de mise à disposition parcelle E 9 et E 11

Le maire rappelle l'obligation imposée au groupe Escota/Vinci de créer des mesures à des fins compensatoires en forêt communale de Grambois – En raison de l'extension du réseau autoroutier la société est dans l'obligation de créer des mesures compensatoires environnementales (préservation d'une espèce : ophrys de Provence – orchidée et valorisation des écosystèmes). Mise à disposition par la commune des parcelles E n°9 et n°11 d'une surface totale de 7ha43, pour une période de 30 ans. Cette mise à disposition fera l'objet d'une redevance annuelle à l'hectare au profit de la collectivité, 1500 €/an.

Convention tripartite entre Escota/Vinci-ONF-Commune de Grambois.

Accepté à l'unanimité.

Taxe foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération

Le maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1383 du code des Impôts et l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (constructions nouvelles, reconstruction et additions à usage d'habitation) durant des deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Les communes ont la possibilité par délibération de limiter l'exonération prévue.

Il propose une limitation à 40% de la base imposable au regard du faible taux de TLE proposé par le Maire qui est très bas à Grambois (5% contre 20%).

Accepté à l'unanimité

Achat Licence IV

Le maire explique qu'un commerce ferme à la fin du mois et possède une licence IV.

Le maire expose l'importance de conserver cette licence sur la commune. Des transactions ont débuté et le prix de négociation est fixé à 20 000 €. Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition et de l'inscrire au budget de la commune.

Accepté à la majorité : 14 pour, 1 abstention

CCAS – Demandes d'aides

Marie Casto, présidente du CCAS, en fait lecture :

- Demande d'aide pour payer une facture d'électricité. Participation 500 € pour une facture de 1400 €. Majorité : 13 pour, 2 contre
- Demande d'aide pour une rupture familiale (avec enfants à charge). Montant 300 €. Accepté à l'unanimité
- Demande d'aide à l'aménagement de salle de bains pour les personnes âgées dépendantes. 2 familles concernées. 150 € par famille. Accepté à l'unanimité. Le maire propose de généraliser cette aide pour les anciens.

Motion de soutien à la filière Lavandicole

Le maire expose le problème de cette filière. L'association des maires de Vaucluse demande la mobilisation d'un grand nombre pour soutenir cette filière. En effet, l'huile essentielle de lavande et de lavandin risque d'entrer, d'ici 2025, dans la catégorie des produits chimiques et toxiques selon la nouvelle législation « Le Pacte Vert » de la Commission Européenne.

Accepté à l'unanimité

Convention de dépôt de ruches – Renouvellement

Renouvellement de convention de mise à disposition d'un terrain avec Mme Toussaint pour une période de 5 ans (du 01/01/2022 au 31/12/2026) – Concessionnaire identique. Parcelles concernées : E20 – E30 – E22 pour une surface d'environ 600m² avec un dépôt de 75 ruches (maximum) moyennant une contribution annuelle de 127.50€. Accepté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle

Dans le cadre de la mise en place de T.A.P. durant la pause méridienne des enfants à l'école de Grambois, il est envisagé qu'un intervenant « multisport » animé des ateliers dès le mois d'octobre. Afin de rémunérer cet intervenant, il y a lieu de verser directement la somme de 2000 € à la gym volontaire qui salarie l'intervenante, en règlement de cette prestation.

Accepté à la majorité : 13 pour, 1 contre, 1 abstention

Informations diverses

- Parution du nouveau bulletin municipal
- Reprise des activités municipales
- Réunion publique PLU programmé à la salle polyvalente le 18 octobre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

M. Carle et Mme Dubois ne souhaitent pas signer le présent procès-verbal de séance.